

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

associations familiales Question écrite n° 48743

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la suppression du financement des activités de conseil de la Confédération syndicale des familles par la DDASS du Pas-de-Calais. La CSF du Pas-de-Calais conseille, accompagne et vient en aide aux familles et aux jeunes depuis 1974. Elle gère un établissement d'information, de consultation et de conseil familial au sein duquel des infirmières et des conseillères interviennent auprès des personnes qui les sollicitent pour répondre à des situations familiales et conjugales délicates. Entre 2007 et 2009, les heures de conseil effectuées ont presque doublé passant de 1021 à 1855. Cette réalité témoigne de l'importance de l'action entreprise par la CSF et de l'ampleur des besoins des personnes qui recourent aux services de cet établissement. La suppression des crédits alloués par la DDASS pour le financement des activités de conseil de la CSF n'est pas justifiée. Cette décision menace directement la pérennité des actions entreprises par une équipe qui s'efforce de répondre à un public fragilisé. En conséquence, il lui demande de bien vouloir rétablir les crédits voués à soutenir l'activité de la CSF du Pas-de-Calais et de veiller à ce que l'insuffisance générée par la DDASS ne vienne pas à se répéter dans les années à venir.

## Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Kucheida

Circonscription: Pas-de-Calais (12e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 48743

Rubrique: Famille

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 12 mai 2009, page 4505 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)